

Qu'en faisant la dite signification à la dite *Mary Jane Scott*, je lui ai exhibé des numéros de la *Gazette du Canada*, du *Northern Advance* et du *Collingwood Bulletin*, qui contenaient l'avis ci-joint, dont la publication est exigée pour les cas de divorce par les règles du Parlement. J'ai en même temps donné lecture à la dite *Mary Jane Scott* de chacun des avis insérés aux dits journaux que j'annexe à mon présent affidavit sous les cotes A, B, C.

Que l'avis signifié par moi à la dite *Mary Jane Scott*, était écrit et semblable à l'avis coté D ci-annexé.

J'ajoute que je connais le dit *Walter Scott* personnellement et que je connais bien sa signature, l'ayant souvent vu écrire, et que la signature *Walter Scott*, sur l'avis ci-annexé et sur la copie signifiée par moi à la dite *Mary Jane Scott*, comme susdit, est celle du dit *Walter Scott*.

Assermenté devant moi, au village de *Norwich*,
comté d'*Oxford*, ce 23e jour de mai A. D.
1876.

NOAH P. HUTCHISON.

JAMES BARR,
Commissaire in [B. R. pour le comté d'*Oxford*.]

Ordonné—Qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le rôle du jugement dans la cause *Scott* contre *Wilson*.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

ONTARIO.

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi.

A tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT:—

SAVOIR FAISONS qu'au nombre des plaids communs inscrits sur le rôle, en la Cour du Banc de la Reine pour *Ontario*, à *Toronto*, devant l'honorable *Robert Alexander Harrison*, juge en chef, et ses collègues les juges de la dite Cour, le vingt-troisième jour de juin de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième, se trouve inscrit sur le second rôle ce qui suit :

COUR DU BANC DE LA REINE.

Comté d'*York*, }
A savoir : }

Le 20e jour de novembre A. D. 1875, *Walter Scott*, par *William Henry Lockhart Gordon*, son procureur, actionne *Edward B. Wilson*, lequel a été cité devant cette Cour sous le nom d'*Edward Wilson*, par la voie d'un writ émis le onzième jour de novembre, l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quinze, pour avoir, le dit défendeur, débauché et connu charnellement l'épouse du demandeur. Le demandeur réclame, à titre de dommages, deux mille cinq cents dollars.

Le 16e jour de février A. D. 1876, le défendeur, par *Robert Charles Smyth*, son procureur, comme premier moyen de défense apposé à la déclaration du demandeur, dit qu'il n'est pas coupable; et, comme seconde défense, allégué par la personne que le demandeur prétend être sa femme, ne l'est ni ne l'a jamais été.

Le 21e jour de février A. D. 1876, le demandeur s'en remet à la Cour sur les moyens du défendeur.

Subséquentment, le 22e jour de mars A. D. 1876, ont comparu les dites parties par leurs dits procureurs respectifs, et l'honorable juge en chef *Harrison*, appelé à présider aux assises dans et pour le dit comté et devant qui les moyens des parties ont été plaidés, a envoyé au greffe le jugement dont la teneur suit:—